

## Les ETAPES pour la validation de votre STAGE

### AVANT LE DEBUT DU STAGE : Pour obtenir votre convention de stage :

1. **Soumettre votre projet de stage** (annexe 1) à votre **ENSEIGNANT REFERENT STAGE** et en obtenir sa validation
2. **Une fois que votre projet a été approuvé, saisir la convention de stage sur P-Stage** : se connecter à votre **ENT / Services / Convention de Stage / Gérer les conventions de stage / créer une nouvelle convention**.
3. **Imprimer la convention de stage en trois exemplaires originaux**, les faire signer (dans l'ordre) par vous-même puis par l'organisme d'accueil (responsable légal/signataire et tuteur de stage)
4. **Remettre le projet de stage et les trois exemplaires originaux de la convention de stage** (accompagnés de l'attestation de responsabilité civile si vous ne l'avez pas encore remise) à la scolarité pour qu'ils soient signés par votre Enseignant Référent et le Directeur de la Faculté (par délégation du Président de l'université).
5. **Récupérer les 2 exemplaires de la convention de stage signés par les 3 parties** : 1 exemplaire pour vous et 1 exemplaire pour l'organisme d'accueil. Le 3<sup>e</sup> exemplaire est conservé à la scolarité

**ATTENTION : le stage ne pourra débuter qu'une fois ces 5 étapes effectuées.**

Pour les **stages à l'étranger**, il faut suivre la même procédure mais il faut prévoir un **délai beaucoup plus long pour la signature** de la convention par l'organisme d'accueil puis par l'Université Paris Descartes (**prévoir 3 mois**). Les conventions à l'internationales doivent être validée par le service juridique et international de l'Université.

**SI VOUS NE VOUS Y PRENEZ PAS SUFFISAMMENT TOT VOUS NE POURREZ PAS PARTIR.**

Il conviendra également de fournir en plus de **l'attestation de responsabilité civile, une attestation de rapatriement sanitaire et la fiche stage à l'étranger**.

N'oubliez pas de contacter votre centre de sécurité sociale étudiante avant votre départ, pour vous assurer que vous êtes suffisamment couvert : pour l'Europe faire la demande de la carte européenne d'assurance maladie, pour le Québec (formulaire SE401Q 104), pour les autres pays, il est fortement conseillé de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique.

Sécurité Sociale : voir [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)

Fiche Pays : voir [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

### A LA FIN DU STAGE :

1. **Remettre l'attestation de stage** (annexe 2) à votre organisme d'accueil afin qu'elle soit complétée, puis s'assurer qu'une copie a bien été transmise à la scolarité.
2. **Compléter la fiche évaluation étudiante** (annexe 3) et la remettre à votre scolarité le dernier jour de votre stage